

REGLEMENT DU PRIX NATIONAL DE L'ÉTHIQUE



Notre éthique ne nous permet pas de juger ce qui est bien ou mal, de ce qui est bon ou mauvais. C'est une réflexion sans obligation, ni sanction.

Le but de ce prix est de développer et répandre la notion **ÉTHIQUE** au sein des clubs, avec la création d'un prix de l'éthique pour l'ensemble des districts. Ce prix peut sensibiliser les membres aux valeurs fondatrices et éthiques du Lionisme.

Le règlement est commun à tous les districts, avec un thème commun. Le choix de ce thème est décidé par le Conseil des Gouverneurs avant le 15 septembre, sur proposition de la commission nationale de l'Éthique.

Chaque Club ou membre d'un Club est libre de participer à ce prix par un travail portant sur le thème proposé. Ce travail est ensuite transmis à son district par le Président du Club selon les modalités décrites en fin de règlement. Il est accompagné d'une fiche d'inscription dont vous trouverez un modèle ci-joint.

Le jury de district (7 membres) chargé de désigner le lauréat est composé de la manière suivante:

- Gouverneur
- Immédiat Past-Gouverneur
- 1er Vice-Gouverneur
- 2ème Vice-Gouverneur
- Délégué éthique du district
- Un membre du bureau du cabinet (secrétaire, trésorier ou chef de protocole)
- Un membre nouveau Lions désigné par le Gouverneur.

Dans le cas d'absence d'un membre du jury, celui-ci peut être remplacé par un membre du cabinet désigné par le Gouverneur.

Le jury national est constitué des membres de la commission nationale de l'Éthique avec le Gouverneur de liaison. Le contenu du prix national est défini chaque année par le Conseil des Gouverneurs.

Les candidats doivent fournir leurs travaux sous l'une des formes suivantes :

- un texte de 600 mots environ (4 mn) sous fichier PDF;
- un diaporama (powerpoint pour PC ou keynote pour MAC) avec commentaires;
- une vidéo.

Le déroulé sous ces deux derniers formats doit également durer 4 mn au maximum.

Ce travail sera transmis, au moins 1 mois avant le Congrès de Printemps, au secrétaire de son district qui aura la charge de le transmettre au jury désigné plus haut. Le jury en prend connaissance et en délibère au plus tard la veille du congrès pour désigner le lauréat. Au cours du Congrès de Printemps, le Gouverneur dévoilera le nom du lauréat et lui remettra, s'il est présent, le diplôme de l'éthique et une invitation à participer (prise en charge par le district) à la prochaine convention nationale.